

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 MARS 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 19 mars 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 10 mars 2015

N° 2015-39

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET

ACQUISITION ET
RENOUVELLEMENT DE
GILETS PARE-BALLES

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT (par proc. à M. ROULE), Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST (par proc. à Mme LACROIX), M. DIALLO (par proc. à M. PATUREL), Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE (par proc. à M. TOLLET), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MAINAND), M. PETIT, Mme HAMZAoui (à partir du N° 2015-18), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à M. PETIT), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme CARRET), Mme BAJARD (par proc. à M. MATTEUCCI), M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

Étaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) subventionne exceptionnellement pour 2015, l'acquisition et le renouvellement de gilets pare-balles pour les agents de la Police Municipale.

Considérant la politique engagée en matière de sécurité par la Ville de Caluire et Cuire, il est nécessaire de faire l'acquisition de deux gilets pare-balles, en vue du recrutement de deux nouveaux policiers municipaux pour Mars 2015.

Soucieuse de maintenir un matériel de qualité, la Commune de Caluire et Cuire souhaite également procéder au renouvellement des gilets pare-balles de trois agents de la Police Municipale.

La dépense globale est estimée à 2 895 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 40 voix pour et 1 abstention,

- APPROUVE

l'acquisition et le renouvellement de gilets pare-balles,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à solliciter pour l'acquisition et le renouvellement des gilets pare-balles une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP) aux taux les plus élevés possibles,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer tout document afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 19 mars 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET